L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI, 20 AOUT 1887.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

UN boulanger stable et compétent désire une place à la Nouvelle-Orléans ou à Birmingham, Ala. Il donnera de bonnes références. S'adresser "Boulanger" bureaux de l'Abeille.
20 août—1 f

A LOUER.

A LOUER—Une vacherie coin des rues Claiborne et St Ferdinand. Bon chemin. Capacité de 30 places. S'adresser 261 rue Delacatur. 17 août—1sem

A LOUER—Maison 112 rue Douane, convenable pour restaurant, buvette, pension, magasin ou club. S'adresser à Joe Ziegler, 8 et 10 rue Royale. 14août—1 mois

A VENDRE.

A VENDRE Un cheval pour famille. S'adresser à J. Bonnot, rue Ste Anne No 45. 18 août—6f

A vendre—Cette buvette bien connue et entièrement située, avec toutes les installations, meubles avec des améliorations modernes, au No. 259 rue Dauphine entre St Philippe et Hopital faisant de bonnes affaires près du marché aux légumes est en vente à grand sacrifice. Pour les conditions s'adresser à Louis H. Perret, 79 Passage de la Bourse. 14août—1f

A VENDRE — Une vacherie, située coin des rues Edmund et Green. S'adresser sur les lieux. 5 août—1m.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Pierre Miller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19 030—Division E.
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par F. A. Miller exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
20 août—20 25 28 Greffier.

Succession de M. Miller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,764—Division E.
Avis est par le président donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par William Walsh, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
19 août—19,24 28.

Succession de Frank Jacob Becker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,763.—Division E.—Attendu que Frank Becker a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frank Jacob Becker décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
17 août—17 23 28.

Succession de George O Beates.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,862—Division A—Attendu que Gabriel Villere, administrateur judiciaire a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George O. Beates, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les six jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
17 août—17 23 28.

Succession de Charles Spencer et Julia Matthews, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 21,845—Division D—Attendu que Gabriel Villere, administrateur judiciaire a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles Spencer et Julia Matthews, sa femme, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN,
12 août—12 17 21 Greffier.

Oliver A Pierce vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,531—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par William Walsh, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. MCGEEHAN,
12 août—12 17 21 Greffier.

Succession de Adolph Elmer Bader

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,811—Division C—Attendu que Gabriel Villere, administrateur judiciaire a présenté une pétition à la Cour, à l'effet obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Adolph Elmer Bader décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN,
12 août—12 17 21 Greffier.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

L. S. I. A

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Grand Tirage à Numéro Simple,

— A —

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 13 SEPT. 1887.

GROS LOT: $15,000

AVIS.---Billets $5 seulement,

DEMI-BILLET $3, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 do	50,000..	50,000
1 Lot de...	30,000..	30,000
2 Lots de...	10,000..	20,000
4 Lots de...	5,000..	20,000
20 Lots de...	1,000..	20,000
50 Lots de...	500..	25,000
100 Lots de...	300..	30,000
200 Lots de...	200..	40,000
500 Lots de...	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation...	$300..	$30,000
100 ...	200..	20,000
100 ...	100..	10,000
100 ...	50..	5,000
9,179 Lots s'élevant à...		$535,000

☞ Pour les Clubs ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On assurera un service plus rapide en la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.
Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express à nos frais]. Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank,
New Orleans, La

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.
RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par des tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans mensongers.

COMMISSAIRES.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Julius M. Ponce vs New Orleans Seamen's Friends Society.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,751—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Onze lots de terre se touchant, avec tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans la troisième District de cette ville et désignés comme lots numéros un à onze inclusivement, dans l'îlet numéro 522 borné par les rues Urquhart, Girod, Montégut et Prieur. Lesquels dits lots de terre ont les dimensions à savoir: les lots numéros un, deux, trois, quatre et cinq mesurent chacun trente-six pieds de face à la rue Montégut et la même largeur chacun dans le fond par des profondeurs comme suit: le lot un forme l'encoignure de rue Urquhart et Montégut et a une profondeur et façade à la dite rue Urquhart de cent quarante-quatre pieds deux pouces et quatre lignes et cent quarante-trois pieds onze pouces et cinq lignes sur la ligne du lot numéro deux; le lot numéro deux a une profondeur de cent quarante-trois pieds onze pouces et sept lignes sur le lot numéro un et cent quarante-trois pieds dix pouces sur la ligne du lot numéro trois; le lot numéro trois a une profondeur de cent cent quarante trois pieds dix pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro quatre; le lot numéro quatre a une profondeur de cent quarante trois pieds dix pouces et trois lignes sur la ligne du lot numéro quatre et cent quarante-trois pieds dix pouces et quatre lignes sur la ligne du lot numéro six.

Le terrain No. six mesure trente-un pieds deux pouces de façade rue Montégut; la même étendue à l'arrière, sur une profondeur de 143 pieds 3 pouces et 5 lignes sur la ligne du terrain No. 7. Les terrains Nos. sept, huit, neuf, dix et onze mesurent chacun trente-un pieds de façade rue Montégut, sur les profondeurs suivantes: Le terrain No. sept a 143 pieds 3 pouces 5 lignes sur la ligne du terrain No. 6; et 143 pieds 1 pouce 7 lignes sur la ligne du terrain No. 8; le terrain numéro huit a 143 pieds 1 pouce sept lignes sur la ligne du terrain No. 7, et 143 pieds sur la ligne du terrain No 9; le lot numéro 9 a 143 pieds sur la ligne du lot numéro huit, et 142 pieds 11 pouces 2 lignes sur la ligne du terrain No. 10. Le dit lot numéro 10 a 142 pieds 11 pouces et 2 lignes sur la limite du terrain du terrain No. 9; 142 pieds 9 pouces 4 lignes sur la ligne du terrain No. onze; et le dit terrain No. 11 onze formant l'angle des rues Girod et Montégut, a 142 pieds 7 pouces et 7 lignes sur la rue Girod, 142 pieds 9 pouces 4 lignes sur la ligne du fond de cent et un pieds. Etant la même propriété acquise par Mme Alice C. Boulingy, défenderesse en la demandeur, par acte passé devant Andrew Hero, Jr., notaire en cette ville, le 3 avril 1886.

Saisi dans la susdite affaire.
Conditions—1° Comptant pour payer la réclamation du demandeur maintenant due, soit trois cent cinquante ($350) dollars, avec huit pour cent d'intérêt par an à partir du 13 avril 1887 jusqu'au paiement—cinq pour cent, principal et intérêt, honoraires d'avocat, quatre piastres, frais pour copie de l'acte, les frais du procès et de la vente, et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété.

2° Le acquéreur assumera jusqu'à concurrence de l'enchère le paiement d'un certain billet de trois cent cinquante dollars, souscrit par la défenderesse, Mme Boulingy, à son propre ordre et par elle endossé, avec intérêt par la dite époque; daté du 3 avril 1886 et fait payable dix ans plus tard et portant intérêt de huit pour cent de la date de souscription jusqu'à parfait paiement et garanti par hypothèque de vendeur sur la dite propriété—concurremment avec la réclamation du demandeur. L'acquéreur assumant toutes les obligations de l'acte de vente primitif de la vente touchant les honoraires d'avocat, etc., etc.

3° Le reliquat, s'il y en a, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 août—6 13 20 27—sept 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mlle Léonie Leprêtre.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 20,681—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 7 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Sixième District de cette ville, dans la carré d'îlet borné par l'avenue Peters, les rues Léonine, Prytanée et Pitt, formant l'angle de l'avenue Peters et de la rue Prytanée, mesurant, plus ou moins, cent pieds six pouces et six lignes de façade à l'avenue Peters, sur cent quarante-sept pieds sept pouces et quatre lignes de profondeur et de façade rue Pitt, borné du côté de la rue Royale par le terrain No 7 forme l'encoignure des rues Grands Hommes et Dauphine et mesure 45 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Congres sur 95 pieds de profondeur et face à la rue Grands Hommes comme le tout plus amplement expliqué dans le document de vente exécuté par Charles Cavanac collecteur de taxes d'Etat pour le district inférieur de cette ville, par acte devant A. Kar, notaire à Jacob Hoth, Joseph Schemel et John Stumpf, le 12 jours d'août 1886 pour lesquelles les dits acquéreurs ont payé la somme de soixante quinze piastres pour la dite adjudication. Enregistré au Bureau des aliénations, livre 124, folio 365.

Et attendu que Peter X. Glaser a mis la dite propriété des dits Jacob Hoth, Joseph Schemel et John Stumpf pour la somme de cinq cent piastres coûtant, comme le tout est expliqué par une copie certifiée d'un acte de vente par les dits Jacob Hoth, Joseph Schemel et John Stumpf à Peter X. Glaser pardevant John Stumpf notaire le 18ème jour de mai 1887, les dites copie et document sont annexées à la pétition en date des susdites affaire et jugement partie. Enregistré au Bureau des aliénations, livre 88, folio 3[illegible], et livre 124, folio 754.

Et attendu que Peter X. Glaser a fait application à notre Cour pour une monition ou antimonition conformément à la loi et aux sections 2471, 2474 et 2473 de l'Acte No 95 approuvé le 10 mars 1870 comme les Statuts Revisés de la Législature.

Donc dès maintenant toutes les personnes intéressées dans la dite propriété sont citées aux noms de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans à faire valoir, si elles en ont, tout droit, titre ou réclamation à la propriété par suite d'une informalité quelconque dans les annonces, procès-verbaux, publications, avertissements, descriptions, ou adjudication d'après lesquelles les ventes ci-dessus mentionnées ont été faites; en toute irrégularité ou illégalité dans les notices, époque et genre de la dite vente ou toute autre défectuosité quelconque dans cette affaire, ces personnes sont requises de présenter, dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, les raisons pour lesquelles les ventes sus faites ne doivent pas être confirmées et homologuées.

Bureau du Greffier de Cour Civile de District, Nouvelle-Orléans, 3 juin 1887.
(Signé) M. E. RIGHTOR, Juge.
JAS. D. RAFKIN, Député-Greffier.
Pour copie conforme:
JAS. D. RAFKIN, Député-Greffier.
14 juin—

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joseph Schemel vs James Jones

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21,904—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Onze lots de terre se touchant, avec tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans la troisième District de cette ville et désignés comme lots numéros un à onze inclusivement, dans l'îlet numéro 523 borné par les rues Urquhart, Girod, Montégut et Prieur. Lesquels dits lots de terre ont les dimensions à savoir: les lots numéros un, deux, trois, quatre et cinq mesurent chacun trente-six pieds de face à la rue Montégut et la même largeur chacun dans le fond par des profondeurs comme suit: le lot un forme l'encoignure des rues Urquhart et Montégut et a une profondeur et façade à la dite rue Urquhart de cent quarante-quatre pieds deux pouces et quatre lignes et cent quarante-trois pieds onze pouces et cinq lignes sur la ligne du lot numéro deux; le lot numéro deux a une profondeur de cent quarante-trois pieds onze pouces et sept lignes sur le lot numéro un et cent quarante-trois pieds dix pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro trois; le lot numéro trois a une profondeur de cent cent quarante trois pieds dix pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro quatre; le lot numéro quatre a une profondeur de cent quarante trois pieds dix pouces et trois lignes sur la ligne du lot numéro quatre et cent quarante-trois pieds dix pouces et quatre lignes sur la ligne du lot numéro six.

Le terrain No. six mesure trente-un pieds deux pouces de façade rue Montégut; la même étendue à l'arrière, sur une profondeur de 143 pieds 3 pouces et 5 lignes sur la ligne du terrain No. 7. Les terrains Nos. sept, huit, neuf, dix et onze mesurent chacun trente-un pieds de façade rue Montégut, sur les profondeurs suivantes: Le terrain No. sept a 143 pieds 3 pouces 5 lignes sur la ligne du terrain No. 6; et 143 pieds 1 pouce 7 lignes sur la ligne du terrain No. 8; le terrain numéro huit a 143 pieds 1 pouce sept lignes sur la ligne du terrain No. 7, et 143 pieds sur la ligne du terrain No 9; le lot numéro 9 a 143 pieds sur la ligne du lot numéro huit, et 142 pieds 11 pouces 2 lignes sur la ligne du terrain No. 10. Le dit lot numéro 10 a 142 pieds 11 pouces et 2 lignes sur la limite du terrain du terrain No. 9; 142 pieds 9 pouces 4 lignes sur la ligne du terrain No. onze; et le dit terrain No. 11 onze formant l'angle des rues Girod et Montégut, a 142 pieds 7 pouces et 7 lignes sur la rue Girod, 142 pieds 9 pouces 4 lignes sur la ligne du fond de cent et un pieds. Etant la même propriété acquise par Mme Alice C. Boulingy, défenderesse en la demandeur, par acte passé devant Andrew Hero, Jr., notaire en cette ville, le 3 avril 1886.

Saisi dans la susdite affaire.
Conditions—1° Comptant pour payer la réclamation du demandeur maintenant due, soit trois cent cinquante dollars, avec huit pour cent d'intérêt par an à partir du 13 avril 1887 jusqu'au paiement—cinq pour cent, principal et intérêt, honoraires d'avocat, quatre piastres, frais pour copie de l'acte, les frais du procès et de la vente, et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété.

2° Le acquéreur assumera jusqu'à concurrence de l'enchère le paiement d'un billet de trois cent cinquante dollars, souscrit par la défenderesse, Mme Boulingy, à son propre ordre et par elle endossé, avec intérêt par la dite époque; daté du 3 avril 1886 et fait payable dix ans plus tard et portant intérêt de huit pour cent de la date de souscription jusqu'à parfait paiement et garanti par hypothèque de vendeur sur la dite propriété—concurremment avec la réclamation du demandeur. L'acquéreur assumant toutes les obligations de l'acte de vente primitif de la vente touchant les honoraires d'avocat, etc., etc.

3° Le reliquat, s'il y en a, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 juillet—26—août 2 9 16 23 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un intérêt dans une propriété et une bague en diamant.

—Dans l'affaire de la—

Succession de Paul Grimm.

VINGT-DEUXIÈME COUR JUDICIAIRE de District paroisse St Jacques—Etat de la Louisiane—No 1268—En vertu d'un ordre de vente, daté le 11 juillet 1887, à moi adressé par l'Honorable 22ème Cour Judiciaire de District, paroisse St Jacques, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 10 septembre 1887, à midi, de la propriété décrite ci-dessous à savoir:

Un lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville dans le carré borné par les rues Derbigny, Abbé Roberjeon, Dumaine et Clairborne, mesurant trente-six pieds quatre-vingt cinq lignes de face à la rue St Anne sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et six lignes environ, avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent.

Etant la même propriété que Mme J. N. M. Connell, défenderesse dans cette affaire, a acquise de Jules Birot et Nereston Hajlbochon conformément à un acte passé pardevant T. Hudson, notaire en cette ville, le 20ème jour d'août 1873.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
9 août—9 14 23 30—sept 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Caroline Beal, veuve de Andrew Thomas vs William Braun.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21 628—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 27 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain ou morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré de l'îlet borné par les rues St André, Carondelet, Bataille et Félicité, et mesurant environ soixante huit pieds deux pouces et sept lignes de façade rue St André et environ quarante six pieds. Le dit terrain est composé de parties des numéros Nos vingt et un et vingt un plan déposé en le bureau de G. E. Stringer, ancien notaire en cette ville, comme le plan No vingt un; propriété achetée par William Braun de feu David Richards, suivant acte de Amos H. Levrico, par un acte passé pardevant G. E. Stringer notaire, le vingt huitième jour du mois d'avril 1883.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 juillet—26—août 2 9 16 23 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un intérêt dans une propriété et une bague en diamant.

—Dans l'affaire de la—

Succession de Paul Grimm.

VINGT-DEUXIÈME COUR JUDICIAIRE de District paroisse St Jacques—Etat de la Louisiane—No 1268—En vertu d'un ordre de vente, daté le 11 juillet 1887, à moi adressé par l'Honorable 22ème Cour Judiciaire de District, paroisse St Jacques, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 10 septembre 1887, à midi, de la propriété décrite ci-dessous à savoir:

Le neuvième indivis d'un certain lot de terre avec **les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent** ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le premier District de cette ville, borné par les rues Bourbon, Dauphine et Barracks, dans l'îlet borné par les rues Carroll, Royale, Perdido et Carondelet, et désigné par le numéro huit, sur un plan de Pierre Pilié, contenant trente pieds sept pouces de large sur la rue Royale, sur une profondeur de cent vingt pieds.

Etant la même propriété que Mme J. N. M. Connell, défenderesse dans cette affaire, a acquise de Jules Birot et Nereston Hajlbochon conformément à un acte passé pardevant T. Hudson, notaire en cette ville, le 20ème jour d'août 1873.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
9 août—9 14 23 30—sept 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente sur le Syndic et le Shérif.

Succession d'Alice Moran, femme de F. Lopez.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 18,784—Division E.

En vertu d'un ordre de vente, en date du 13 août 1887, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, décrétant la vente d'une moitié indivise vise d'intérêts des créanciers de l'insolvable ci-dessus dans la propriété ci-après décrite et appartenant à la succession ci-dessus.

Je vendrai à la l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 23 août 1887, à midi, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre situé dans le premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Liberty (anciennement St Paul), Gravier, Howard (anciennement Gironde) et Conti, désignés par le numéro quatorze sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, le vingt-quatrième jour d'avril 1881 et annexé à un acte passé pardevant Octave de Armas, notaire en cette ville, dans la même année. Le dit lot forme l'encoignure des rues Liberty et Gravier et mesure, au pied anglais, trente pieds neuf pouces de face à la dite rue Gravier sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles, et face à la rue Liberty. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte.

2° Trois certains lots de terre, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baudin Lopez, Salcedo et Columbus, désignés comme lots numéros un, deux et trois, et mesurant chacun trente-trois pieds onze pouces de face à la rue Baudin sur une profondeur de cent huit pieds onze pouces, et trois, le dit lot numéro un forme l'encoignure des rues Baudin et Lopez.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et le reste en un et deux ans reposant par des billets garantis par hypothèque et privilège et lien de vendeur, portant intérêt à raison de huit pour cent et les clauses usuelles, etc.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Syndic dans l'Affaire ci-dessus.
22 juil—22, 29—août 5, 12, 19, 23.

CEMENT WORKS.

PAVEMENT en Ciment de Banquettes, Jardins et Magasins réduit à $2 la partie carrée, et 5 et 10 pour cent d'escompte.
Tombes en monolithe à vendre au Cimetière St. Louis, Esplanade, de $300 à $2500.
A. CHEVALIER,
Avril—Sp—dim No. 95 rue Toulouse.

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cent actions du fonds capital du N. O. City R. R. Co. et cinquante actions du fonds capital du St Charles R. R. Co.

Succession de B. Miller.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, No 21,764.

PAR B. ONORATO, Encanteur, bureau 18 rue Bourbon—SAMEDI, 3 septembre 1887, à midi et demi, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour Civile, en date du 19 août 1887, les actions ci-dessus, appartenant à la succession de B. Miller.

Conditions—Comptant.
L'acte de vente pardevant Thos. M. Illsley, notaire, aux frais de l'acquéreur. Celui-ci paiera en sus du prix de l'adjudication; les taxes due et exigibles en 1887. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera exigé sur les lieux pour lier la vente.
16 juil—16 23 30 août 6 13 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Troisième District.

Interdiction de Louis Keller.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C—No 21,512.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—MARDI, 30 août 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, daté du 26 juillet 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le troisième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Peters, ci-devant Lafayette, route publique, Montégut, Chartres ci-devant Moreau, et Prieur, terrain désigné par le numéro 19 sur un plan annexé à l'acte passé pardevant A. D. Lewis, notaire le 3 février 1871, d'après lequel il mesure 25 pieds 1 pouce de façade rue Peters 25 pieds 7 lignes sur la limite de derrière, 103 pieds 1 pouce de profondeur sur la ligne du côté du terrain désigné par la lettre N. 102 pieds 9 pouces 6 lignes de profondeur de l'autre côté.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, le reste en paiements par billets à un et deux ans chacun représentant les intérêts, avec hypothèque spéciale sur la propriété vendue.

L'acte de vente devant rendre compte des clauses usuelles de sûreté—frais d'assurance, honoraires d'avocat dans le cas d'un procès pour obtenir des billets. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé sur les lieux pour assurer la vente.

L'acte de vente pardevant A. J. Lewis, notaire, aux frais de l'acquéreur.
27 juil—27 30—août 6 13 20 27 30

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Un joli cottage.

Nos 239 et 239 1/2 rue Chippewa.

—Aussi—

Un lot de meubles de maison.

Succession de Thomas Manning.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 21,076.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—AUDIKAT PAUL Encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI 17 septembre 1887, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine en vertu d'un ordre de l'Honorable A. F. Monroe, juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans en date du 15 juillet 1887, il sera vendu, à l'encan:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prytanée, Pitt, Annunciation et Laurel, mesurant trente pieds de façade rue Annunciation sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles, étant la moitié du lot numéro dix-huit désigné par le No 4 de l'îlet, suivant le plan de Pierre Pilié, contenant un procès-verbal de bornage Nos 239 et 239 1/2 rue Chippewa. Le tout sera exposé à 10 heures A M à la requête de Mme Chippewa, un lot de meubles de maison. Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1887. Il paiera en sus de son prix de vente, les droits de la vente. A la vente pardevant Ernest C. Pirot, notaire, aux frais de l'acquéreur.
12 août—13 20 27—sept 3 10 17

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans l'affaire de FRED F. CONVERSE ET AL. vs EDW. M. CONVERSE, défendeur.
No 21 293—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
En l'affaire des enfants CHARLES et EVELINE et MADELINE CONVERSE.
No 315—Quatrième Cour de District Judiciaire Ouest Feliciana, Louisiane.

VENTE EN PARTAGE D'UNE

Propriété de résidence de choix,

formant le coin nord ouest de rues St Charles et Washington, Nouvelle-Orléans avec ameublement, petit jardin et terrains pour amusement.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. FAIRBANKS, Encanteur—Bureau No. 10 rue Carondelet—SAMEDI, 17 septembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 11 juillet 1887, dans l'affaire ci-dessous, à la requête de Mme Caroline Houston, juge de la dite Cour, Division B maintenant la vente ci-dessus ordonnée, en date du 16 août 1887, et ordonnant la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une élégante résidence de famille du 2ème lot de terre, portant le numéro 203 sur le plan de Barthélémy Lafon, contenant 1 arpent de terre, sur 2 arpents de profondeur, situé dans la 2ème lieue de Bayou St Jean, ainsi que le tout plus amplement et plus au long résulte du procès-verbal de bornage et de division de Pierre Pilié, arpenteur, en date du 29 juillet 1807, et inventorié sous le No 2,503 sur le dossier de la dite cour, dans l'affaire intitulée: Succession de Convers et al. vs Edw. M. Converse, Division C, et transcrit au bureau de l'Hon. John Yonet, juge de la Quinzième Cour de District Judiciaire pour la paroisse de Quatre Feliciana, sous le numéro 315 dans l'affaire des mineurs Charles C et Eveline et Madeline Converse, portant le numéro 315 sur le livrage de la dite cour, daté et signé le 12ème jour de juillet 1887 et rendu dans la dite affaire, la propriété décrite et après à savoir:

Un terrain de choix pour résidence, désignée par le No 659 Avenue St Charles et Washington, une des portions les plus attrayantes et pittoresques du Quatrième District, dans l'îlet borné par les Avenues St Charles et Washington et la rue Quatrième et Carondelet.

La propriété est composée des lots 1 et 2 et d'une portion du lot No 22, d'après un plan particulier de G. E. Stringer, ex notaire en cette ville, daté du 11 juillet 1887, sous une profondeur de 200 pieds environ, et contenant des vestibules spacieux, des salons, salles à manger, et boudoirs, de grandes chambres à coucher bien aérées, salles à manger et de galerie; gaz, citernes, cour pavée, terrain de jeux et jardin, contribuant à rendre ce logement d'un confort supérieur et plein d'attraits, dans un des voisinages les plus pittoresques de cette magnifique avenue.

Elle est située en face de l'église du Christ et des résidences des MM. Green et McCurdy. Possession en sera donnée le 1er octobre. L'acte de l'encanteur est requise pour en être admis.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur; la portion à crédit à un et deux ans en coupons bilets divisés de façon à satisfaire l'intérêt des bénéficiaires du requérant; les dits billets devront être spécialement hypothéqués et privilège et lien du vendeur, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date de la vente; 5 pour cent de plus en cas de recours en cas de procès pour en forcer le recouvrement; les améliorations devront être assurées pour la valeur, la police à crédit et la police d'assurance transférée aux détenteurs des billets, jusqu'à leur paiement final; l'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1887, en sus du prix d'adjudication, de tous droits de la vente. A la vente pardevant Ernest C. Pirot, notaire, aux frais de l'acquéreur.
12 août—13 20 27—sept 3 10 17

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Bernard Jouger.

A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 18 rue Carondelet—SAMEDI, 27 août 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Natchez et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 18 juillet 1887, dossier No 21,083, pour le compte de la succession de Bernard Jouger, à l'encan, il sera vendu:

Un morceau de terre